

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 20 mai 2024

Faits saillants

- Adoption du projet de loi anti-blanchiment par le Conseil fédéral, avant examen parlementaire
- Le taux d'imposition moyen des bénéfices des entreprises stabilisé à 14,6 %
- Résultats décevants sur le 1^{er} trimestre de l'industrie MEM

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 23/05	Var. vs 17/05
EUR/CHF	0,9914	+ 1,1 %
USD/CHF	0,9147	+ 1,4 %
SMI	11 967	+ 0,17 %
Taux 10a	0,773 %	+ 9 pb

Macroéconomie

Conjoncture : Selon la dernière publication d'UBS sur les perspectives macroéconomiques de la Suisse, l'activité manufacturière reste déprimée dans un contexte de demande extérieure atone malgré la relative bonne tenue du secteur des services. Pour l'ensemble de l'année, les analystes d'UBS maintiennent leur prévision de croissance à 1,3 % (y.c. impact des événements sportifs). L'inflation s'établirait quant à elle en moyenne à +1,3 % en 2024, comme en 2025. Après une première baisse de taux directeur en mars, UBS s'attend à ce que la Banque Nationale Suisse (BNS) poursuive dans cette direction, avec deux autres baisses de taux de 25 pdb chacune cette année, en juin et en septembre, pour atteindre un taux directeur à 1,0 %. UBS précise toutefois que le rythme de ces baisses dépendra de l'évolution de l'inflation (qui a rebondi en avril), du taux de change et du rythme de baisse des taux qui sera décidé par la BCE.

Rapport de situation sur l'économie suisse : Le Conseil fédéral a présenté le 22 mai un Rapport de situation sur l'évolution économique des dernières années en Suisse, qui souligne la résilience dont l'économie a fait preuve malgré la succession de crises (Covid, guerre en Ukraine, pressions inflationnistes). Le rapport fait le point sur les initiatives de politique industrielle lancées par l'UE et les États-Unis, centrées sur la décarbonation et la réduction de leurs dépendances commerciales. Ces initiatives auraient des conséquences limitées sur la Suisse, qui resterait compétitive grâce à une approche dite « horizontale », à savoir non liée à une branche spécifique, qui profiterait à toutes les entreprises de l'économie. Le rapport évalue ainsi la qualité des conditions-cadres qui demeurerait excellentes dans de nombreux domaines. Le rapport énumère enfin les projets en cours les plus importants pour continuer à renforcer les conditions-cadres, en particulier via les négociations en cours avec l'UE, la poursuite de l'extension du réseau d'accords de libre-échange, la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises, la révision de la loi sur les cartels et la réforme des autorités en matière de concurrence, une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre, l'accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques et les réformes prévues de l'AVS (la prévoyance retraite universelle suisse).

Commerce international : Le Conseil fédéral a par ailleurs présenté cette semaine un rapport sur les dépendances commerciales de la Suisse appelant à diversifier ses flux commerciaux pour renforcer la sécurité de son approvisionnement. Les dépendances commerciales de la Suisse représenteraient

moins de 2 % de la valeur des marchandises importées. Parmi les 195 biens identifiés comme « dépendants de fournisseurs étrangers », la majorité ne pose pas problème, à l'exception de quelques biens essentiels, tels que les ordinateurs et les appareils de radiodiffusion, jugés critiques pour l'économie. Pour le Conseil fédéral, les initiatives de politique industrielle ne suffiraient pas à réduire ces dépendances. Il conviendrait avant tout, selon lui, de gérer plus efficacement les chaînes d'approvisionnement des entreprises et de poursuivre la diversification des flux commerciaux, sur le modèle de la récente conclusion de l'accord de libre-échange de l'AELE avec l'Inde, tout en réduisant les barrières tarifaires sur des biens essentiels (en particulier industriels), se référant à la suppression des droits de douane industriels début 2024. A noter qu'une révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays est en cours, tirant les leçons des récentes crises, avec pour possibilité d'adopter des mesures ciblées destinées à mieux protéger les infrastructures critiques.

Imposition OCDE : L'introduction de l'imposition minimale dans le cadre de la réforme sur la taxation des multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a marqué la fin des baisses régulières du taux d'imposition appliquées par les cantons sur les bénéfices d'entreprises. Le taux moyen est désormais stabilisé à 14,6 %, selon la dernière étude annuelle de KPMG sur la fiscalité en Suisse. Plusieurs cantons à très faible imposition ont déjà relevé leur taux ou s'apprêtent à le faire, de manière à limiter les prélèvements complémentaires par la Confédération pour atteindre le taux minimum mondial de 15 % exigé par le pilier 2 de la réforme de l'OCDE. Les hausses les plus importantes ont été relevées dans les cantons de Schaffhouse (+1,3 pt de pourcentage) et de Genève (+0,7 pt). Face à la réduction de l'avantage fiscal suisse pour les grandes entreprises que représente ce rehaussement du taux d'imposition, KPMG recommande de se concentrer sur l'utilisation ciblée des « *Qualified Refundable Tax Credit* », crédits d'impôts autorisés dans le cadre de la nouvelle réglementation de l'OCDE, pour les entreprises multinationales dans des domaines à valeur ajoutée.

Secteur financier

Projet de loi anti-blanchiment : Comme attendu, le Conseil fédéral a adopté le 22 mai (avant examen parlementaire) un projet de loi visant à renforcer le dispositif actuel de lutte contre le blanchiment d'argent. L'entrée en vigueur devrait intervenir en 2026 au plus tôt. Les mesures prévues entendent répondre aux normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI) ainsi qu'aux recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. L'enjeu central pour la Suisse, à travers l'adoption du projet de loi, est de garantir la bonne réputation de sa place financière. Les principaux éléments du texte sont les suivants :

- (i) Le projet de loi prévoit l'introduction d'un registre fédéral des ayants-droits économiques. Le registre, qui ne sera pas public, sera tenu par le Département fédéral de justice et police, le but étant de mettre à profit l'infrastructure existante et le savoir-faire des autorités du registre du commerce.
- (ii) Certaines activités de conseil (notamment en matière juridique) présentant potentiellement un risque élevé de blanchiment d'argent seront soumises aux obligations de diligence relevant de la législation sur le blanchiment d'argent. Le projet de loi reprend ainsi une proposition qui avait déjà été examinée (et refusée in fine) en 2021 par le Parlement. Seront concernées, notamment, la structuration de sociétés et les transactions immobilières. Le secret professionnel des avocats et des notaires fera l'objet de dispositions spécifiques visant à en garantir le respect. Compte tenu des avis recueillis lors de la consultation, ce ne serait pas aux ordres des avocats régionaux mais aux organismes d'autorégulation (OAR) relevant de la législation sur le blanchiment d'argent qu'il incombera de s'assurer que les avocats concernés s'acquittent bien de leurs obligations de diligence.
- (iii) Parmi les autres éléments du projet de loi figurent des mesures contre le contournement ou la violation des sanctions, fondées sur la loi sur les embargos. Par ailleurs, dans le négoce des métaux précieux, les paiements en espèces supérieurs à 15 000 CHF resteront possibles mais soumis à des obligations de diligence. En ce qui concerne le commerce des biens immobiliers, les obligations de diligence vaudront pour l'ensemble des paiements en espèces, quel que soit leur montant.

Si l'Association Suisse des Banquiers a salué les mesures proposées par le Conseil fédéral, arguant qu'elles représentaient « un pas important pour la place financière suisse » selon Roman Studer, CEO de l'ASB, plusieurs ONGs, dont Public Eye, estiment que le projet manque d'ambition et laisse trop de part aux organismes d'autorégulation, alors que l'application des nouvelles normes devrait relever directement, selon elles, des associations d'avocats ou d'un régulateur fédéral. Alors que Public Eye estime le nombre de sociétés écrans à plus de 33 000 en Suisse, plusieurs analystes ont aussi alerté sur le risque de nouvel échec lors de l'examen parlementaire, au vu du précédent de 2021.

Secteurs non financiers

Sidérurgie : Le Conseil fédéral a confirmé ne pas vouloir subventionner le secteur métallurgique en difficulté en Suisse (cf. [Veille économique et financière du 29 mars au 5 avril 2024](#)), tout en souhaitant améliorer les conditions-cadres de cette industrie à forte intensité énergétique en encourageant la décarbonation. Le gouvernement n'entend en effet pas mener de politique industrielle verticale, disant toutefois se mobiliser « à tous niveaux » contre les mesures protectionnistes prises à l'étranger. Le Conseil considère que les mesures en place en matière de politique énergétique et climatique, ainsi que celles qui seront introduites en 2025 (la loi révisée sur le CO2 et la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)), peuvent soutenir efficacement les entreprises face à la concurrence étrangère, l'évolution du système énergétique et aux besoins de décarbonation qu'elles doivent remplir.

Industrie MEM : L'industrie des machines, équipements électriques et métaux a enregistré sur le 1^{er} trimestre un recul des exportations de - 8,5 % et une baisse du chiffre d'affaires de - 5,4 % à 16,9 Mds CHF en glissement annuel. Les commandes se sont, quant à elles, repliées de - 2,3 % malgré des signes récents de stabilisation. Les exportations ont chuté vers la plupart des marchés clés, en particulier vers l'Union européenne (-11,6 %) et l'Allemagne (-12 %), que les hausses des exportations vers la Chine et l'Inde, de respectivement +7,1 % et +8,1 % n'ont pas compensé. Les incertitudes géopolitiques et le protectionnisme croissant continuent de peser sur la demande mondiale. Dans ce contexte, Swissmem, l'association professionnelle des entreprises industrielles, a appelé à renforcer plus avant les conditions-cadres pour soutenir leur compétitivité, déjà rudement entamée par le franc fort ces derniers mois. Le syndicat soutient notamment la loi pour l'électricité qui sera votée le 9 juin 2024, visant à accroître la production d'énergie hydraulique, photovoltaïque et éolienne en Suisse, ce qui contribuerait à endiguer des hausses tarifaires trop élevées. Malgré l'impact favorable de la baisse du taux directeur de la BNS sur le franc, en repli graduel par rapport à l'euro et au dollar US, les perspectives restent modestes : seules 28 % des entreprises s'attendent à une augmentation des commandes de l'étranger au cours des 12 prochains mois.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay